



SNPDSS

Compte rendu rencontre des syndicats avec Jean-Louis REY dans le cadre de sa mission sur le bilan de la réforme Morel le 26/11/2020

Jean-Louis REY rappelle les termes de la mission qui lui a été confiée par lettre du 20 juillet.

Les entretiens bilatéraux (12 réalisés à ce stade) concernent les organisations syndicales dont l'UNSA ... (en fonction des résultats des dernières élections pour cette dernière).

Comme annoncé, Jean-Louis REY a rencontré le Directeur de l'EN3S, les Directeurs Généraux de Caisses Nationales y compris la SNCF et le Secrétariat Général des Ministères Sociaux.

Nous avons eu un premier bilan intermédiaire avec des aspects positifs et des points d'amélioration.

Globalement cela reflète fidèlement les échanges intervenus lors des réunions plénières des 25 Septembre et 2 Octobre. Ce bilan intermédiaire va être complété au vu des entretiens bilatéraux dans une dimension beaucoup plus critique et compte tenu de la volonté de certains interlocuteurs (lesquels ?) de remettre en cause la liste d'aptitude et donc l'intervention des organisations syndicales dans ce cadre. **A SUIVRE mais nous resterons vigilants et attentifs aux évolutions qui seront proposées.**

Pour notre part nous avons rappelé notre attachement au dispositif de la liste d'aptitude même si des améliorations sont bien sûr possibles. Mais actuellement il faut reconnaître que le dispositif a été simplifié et professionnalisé (évaluations) et que le fonctionnement de la commission est plutôt fluide.

Nous avons aussi rappelé les aspects des négociations conventionnelles à venir (*PA de 2005 sur la classification des emplois et la rémunération des personnels de direction*) et du classement des caisses qui ne doivent pas être reléguées au second plan.

Enfin nous avons souligné les enjeux spécifiques des ADD historiquement issus de la seconde section et qui n'ont pas pu ou voulu passer le Cesdir/CAPDIR. Cette catégorie, contrairement à ce qu'on pourrait penser, n'est pas en diminution compte tenu de la politique de recrutement des ARS et des Caisses Nationales qui recrutent des Agents de Direction directement sans se soucier de leur inscription sur la liste d'aptitude ce qui est permis. Si nous comprenons parfois la logique de ces recrutements et leur intérêt à court terme pour les intéressés il faut souligner « l'effet nasse » qui, sauf à réussir le concours d'entrée à l'EN3S ou au CAPDIR, les prive de toute perspective d'évolution au sein des réseaux ensuite.

Les prochaines réunions auront lieu les 17 décembre et 15 janvier. Les conclusions de l'étude seront présentées le 4 février en séance plénière.